

**Bureau Directeur du 1<sup>er</sup> décembre 2006**

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Georges Format, Jacques Taillefer,  
Claude Perruchet

Excusés : Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Alain Koubi

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 16h45, au siège de la FFHB.

1 – Vu le décret n° 2002-649 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article L. 222-6 du code du sport et relatif à la licence d'agent sportif, modifié par le décret n° 2004-371 du 27 avril 2004, notamment son article 9,

vu le dossier proposé par la commission des agents et présenté par Jacques Bettenfeld, en sa qualité de Président,

le Bureau Directeur arrête le programme et les épreuves de l'examen d'agent sportif de Handball tels que décrits dans le dossier présenté.

2 – Après avoir pris connaissance du dossier présenté par Monique Ansquer, le Bureau Directeur décide de consentir une avance de trésorerie sur le Fonds d'Investissement Fédéral à la Ligue Nationale de Handball pour l'acquisition et l'aménagement de locaux (50 k€ sur 8 ans).

La séance est levée à 17h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB